
PROCES VERBAL
Conseil communautaire du 21 mars 2022

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, DELATTRE Denis, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURE James, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEVRE Grégory, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, PORTOIS Nicolas, CAULIER Amaury, MANACH Sylvain, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, WURMSER Marc, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, VILTART Vincent, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : BRUYER Véronique (suppléante de BULCOURT Marc), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), PRINCE Fernand (suppléant de GLORIEUX Gérard), BOUBERT Claude (suppléant de de MONCLIN Arnaud), DECAMPS Patrice (suppléant de MAGNIER Ambre), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BOULNOIS Dominique (pouvoir à QUIGNON François), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald), D'HAILLECOURT Bernard (pouvoir à AUZOU Emmanuel), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à DUFEUILLE Martine).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, HEBERT Thierry, BEAUCOURT Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane, DOMISSE Thibaut, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, TEN Alexis, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, PREMMEREUR Patricia, SINOQUET Céline, ROUX Alain, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MELLIER Martine, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, CAUX Gaël, MALIVOIR Marcel, de BEAUFORT Jean, BRUTELLE Hervé.

Secrétaire de séance : Sylvain MANACH.

ORDRE DU JOUR

1. DIRECTION GENERALE

- 1.1. Installation de deux délégués communautaires
- 1.2. Restitution des informations du bureau du 7 mars 2022
- 1.3. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2021
- 1.4. Composition des commissions
- 1.5. Bilan des indemnités versées aux élus en 2021
- 1.6. Adhésion de la CC2SO au Cluster V.E.R.T.
- 1.7. Adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport
- 1.8. Modification statutaire

2. BUDGET / FINANCES

- 2.1. Désignation du Président de séance pour le vote de l'ensemble des Comptes Financiers Uniques (CFU) et comptes administratifs.
- 2.2. Budget Principal : compte financier unique 2021
- 2.3. Budget Principal : affectation du résultat
- 2.4. Budget Principal : budget supplémentaire 2022
- 2.5. Fiscalité 2022
- 2.6. Budget principal : Admissions en non-valeur
- 2.7. Budget Mobilite : Compte de gestion 2021
- 2.8. Budget Mobilite : Compte Administratif 2021
- 2.9. Budget Mobilite : Affectation résultat 2021
- 2.10. Budget Mobilite : Décision Modificative n°1 de 2022
- 2.11. Budget Service Public d'Assainissement : Compte de gestion 2021
- 2.12. Budget Service Public d'Assainissement : Compte Administratif 2021
- 2.13. Budget Service Public d'Assainissement : Affectation résultat 2021
- 2.14. Budget Service Public d'Assainissement : Décision Modificative n°1 de 2022
- 2.15. Budget SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT : Admissions en non-valeur
- 2.16. Budget REOM : Compte de gestion 2021
- 2.17. Budget REOM : Compte Administratif 2021
- 2.18. Budget REOM : Affectation résultat 2021
- 2.19. Budget REOM : Décision Modificative n°1 de 2022
- 2.20. Budget REOM : Admissions en non-valeur
- 2.21. Budget Aquasoa : Compte Financier Unique 2021
- 2.22. Budget Aquasoa : affectation de résultat 2021
- 2.23. Budget Aquasoa : décision modificative de crédit n°1
- 2.24. Budget Centre Social - Jeunesse : Compte Financier Unique 2021
- 2.25. Budget Centre Social - Jeunesse : affectation de résultat 2021
- 2.26. Budget Centre Social - Jeunesse : délibération modificative de crédits n°1
- 2.27. Budget ZAC Croixrault : Compte Financier Unique 2021
- 2.28. Budget ZAC Croixrault : affectation de résultat 2021
- 2.29. Budget ZAC Croixrault : délibération modificative de crédits n°1
- 2.30. Budget ZAC Oisemont : Compte Financier Unique 2021
- 2.31. Budget ZAC Oisemont : Affectation résultat 2021
- 2.32. Budget ZAC Oisemont : Décision Modificative n°1 de 2022
- 2.33. Budget Picard'ia : Compte Financier Unique 2021
- 2.34. Budget Picard'ia : affectation de résultat 2021
- 2.35. Budget Picard'ia : délibération modificative de crédits n°1
- 2.36. Budget Zac du Bosquel : Compte Financier Unique 2021
- 2.37. Budget Zac du Bosquel : Affectation résultat 2021
- 2.38. Budget Zac du Bosquel : Décision Modificative n°1 de 2022
- 2.39. Budget Entretien de communes : Compte Financier Unique 2021
- 2.40. Budget Entretien de communes : Affectation résultat 2021
- 2.41. Budget Entretien de communes : Décision Modificative n°1 de 2022
- 2.42. Budget Secrétariat de mairie : Compte Financier Unique 2021
- 2.43. Budget Secrétariat de mairie : Affectation résultat 2021
- 2.44. Budget Secrétariat de mairie : Décision Modificative n°1 de 2022

- 2.45. Budget logement : Compte Financier Unique 2021
- 2.46. Budget logement : Affectation résultat 2021
- 2.47. Budget logement : Décision Modificative n°1 de 2022
- 3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE
 - 3.1. Adhésion de la ville d'Albert à la F.D.E.
 - 3.2. Approbation du Projet de territoire
- 4. RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1. Modification du tableau indicatif des emplois _création et suppression de postes
 - 4.2. Indemnités de chaussures et de petit équipement
 - 4.3. Indemnités kilométriques
- 5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 - 5.1. Avenant au marché 23-2020 – Construction d'un complexe multi-loisirs ZAC de la mine d'or à - Croixrault – lot n °11 'Peinture et revêtement de sol en PVC' Côté Peint.
 - 5.2. Avenant au marché 21-2020 – Construction d'un complexe multi-loisirs – VRD Etablissements Lhotellier.
 - 5.3. Convention avec la commune de Poix-de-Picardie
- 6. SERVICE D'AIDE POUR BIEN VIEILLIR A DOMICILE
 - 6.1. Revalorisation du loyer de la MSP Molliens-Dreuil
 - 6.2. Revalorisation du loyer de la MSP de Quevauvillers
- 7. SERVICE D'AIDE A DOMICILE
 - 7.1. Tarification des repas
 - 7.2. Tarification des heures payantes
 - 7.3. Projet de service pour les années 2022-2023
- 8. PATRIMOINE
 - 8.1. Achat d'un terrain
 - 8.2. Avenant au marché 04-2020 – Mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'extension des locaux communautaires – Bruno SAAS Atelier Saint-Georges.
- 9. VOIRIE
 - 9.1. Convention technique et financière avec le Département
- 10. URBANISME
 - 10.1. Centre d'enfouissement des déchets inertes
- 11. SCOLAIRE
 - 11.1. Commission Dérogation Scolaire
- 12. CENTRE SOCIAL-JEUNESSE
 - 12.1. Tarification vacances familles
- 13. CULTURE
 - 13.1. Tarification du Chahut Vert – Edition 2022
- 14. INFORMATIONS DIVERSES
- 15. QUESTION(S) DIVERSE(S)

Le Président ouvre la séance à 18h30, remercie la commune de Beaucamps-le-Vieux pour son accueil et demande au Conseil communautaire de respecter une minute de silence en la mémoire de Madame Margaret Nusbaumer, première adjointe du maire de Neslette, décédée récemment.

Le Président rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il demande aux personnes quittant la séance de remettre leur boîtier de vote électronique avant leur départ.

Il prie Monsieur Laurent SNOECK, futur directeur général des services à partir du 1^{er} avril en remplacement de Serge Zacharewicz (dont le départ en retraite est imminent) de bien vouloir se présenter aux membres du Conseil communautaire.

Laurent SNOECK indique qu'il est âgé de 47 ans et qu'il a commencé sa carrière dans la fonction publique il y a 20 ans. Après avoir travaillé à la Cour des comptes, il a exercé des postes de directeur général dans des collectivités (à Béthune actuellement).

Le Président fait part du départ prochain de Madame MAGUERO-BELDAME remplacée par Madame BEURRIER.

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Sylvain MANACH, commune d'Oisemont, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Sylvain MANACH comme secrétaire de séance.

Le Président propose de procéder au test du fonctionnement des boîtiers de vote électronique.

1. DIRECTION GENERALE

1.1. Installation de deux délégués communautaires

Le Président propose de procéder à l'installation de nouveaux délégués pour les communes de FOURCIGNY et de PROUZEL :

- M. Jack WARNAULT, délégué titulaire de la commune de FOURCIGNY en remplacement de M. Joël GUILBERT
- M. Hervé BREART, délégué suppléant de la commune de FOURCIGNY, en remplacement de M. Jack WARNAULT, précédemment suppléant.
- Mme PIZZAFFERI Nathalie, déléguée titulaire de la commune de PROUZEL en remplacement de M. de l'EPINE Audouin.
- M. LENOIR Pascal, délégué suppléant de la commune de PROUZEL, en remplacement de Mme PIZZAFERRI précédemment suppléante.

1.2. Restitution des informations du bureau du 7 mars 2022

Demandes de subvention

Acquisition de capteurs de CO2

Le Président indique qu'une subvention d'un montant de 6 544 € a été sollicitée auprès de l'État (Education nationale) pour l'acquisition de capteurs de CO2 pour les écoles publiques du territoire.

Xavier DESCOUTURES indique que les capteurs ont été distribués (un par classe). Les crèches, médiathèques, quelques bureaux et la salle de Poix-de-Picardie ont également été équipés.

Périscolaire de Molliens-Dreuil

Le Président indique qu'une subvention d'un montant de 106 200 € (soit 60 % du montant des travaux) a été sollicitée auprès de la CAF pour le périscolaire dans le cadre de la construction d'une cantine et de deux classes à l'école de Molliens-Dreuil.

Le Président indique que seulement 20 000 € avaient été demandés à l'origine.

Mise en place d'une pompe à chaleur au RPC de Oisemont

Le Président indique qu'une subvention d'un montant de 5 992 € soit 70 % du coût des études de 8 560 € HT a été sollicitée auprès de l'ADEME dans le cadre des études portant sur la mise en place d'une pompe à chaleur sur champ de sondes au RPC primaire de Oisemont. Il observe que la CC2SO a bien fait de remplacer ses anciennes chaudières, eu égard au prix du gaz.

Développement économique

Règlements d'octroi de subvention

Le Président indique que les règlements d'octroi de subventions dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise et de l'aide au développement des TPE ont été approuvés.

Octroi d'une subvention dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

Le Président indique qu'une subvention d'un montant de 2 160 € a été accordée à l'entreprise : EURL LE SALON, salon de Coiffure basé à Conty.

Octroi de subventions dans le cadre de l'aide au développement des TPE

Le Président indique que des subventions d'un montant total de 12 806.93 € ont été accordées à deux entreprises du territoire au titre de l'aide au développement des TPE : Entreprise BERNARD-Ricardo DA COSTA (Plachy-Buyon) et Autovision – contrôle technique du Cardonnoy.

Habitat

Octroi de subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)

Le Président indique que dans le cadre du programme d'intérêt général, un montant total de subventions de 112 380.09 € a été accordé à 42 foyers du territoire et la caisse d'avance a été sollicitée à hauteur de 138 713.50 € pour 8 foyers.

A ce titre, le Président invite vivement les élus à faire part de la mise en œuvre de ce PIG auprès de leurs administrés .

Ressources humaines

Modification du règlement intérieur

Le Président fait part des changements suivants :

- *Jours du Président*

Le règlement intérieur du personnel a été modifié comme suit : suppression de l'article II.5 « Jours du Président ».

- *Congé paternité.*

Modification des annexes 4, 5 et 6 du règlement intérieur, les droits sont désormais libellés comme suit :

- 25 jours calendaires pour une naissance unique
- 32 jours calendaires pour une naissance multiple

Le congé est fractionnable et doit être pris dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant.

Culture

Charte de volontariat pour les médiathèques communautaires.

Le Président indique que la Charte de volontariat pour les médiathèques communautaires a été adoptée.

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution des informations du bureau communautaire du 7 mars 2022

1.3. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2021

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le procès-verbal du Conseil communautaire du 14 décembre 2021.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 98 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques et HETROY Maxime) et 11 non-participations au vote, APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2021.

1.4. Composition des commissions

Le Président indique que lors de vacances de postes dans les commissions suite à démission d'un délégué communautaire, le ou la successeur(e) intègre de plein droit la ou lesdites commissions.

De fait :

M. de L'EPINE Audouin (Prouzel) se trouve remplacé au sein des commissions Patrimoine-Erosion-Gémapi et PCAET par Madame PIZZAFERRI Nathalie.

L'assemblée donne acte à son Président de ces modifications

1.5. Bilan des indemnités versées aux élus en 2021

Le Président indique que conformément à l'article L 5211-12-1 du Code général des Collectivités Territoriales créé par l'article 92 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, il est nécessaire de présenter le bilan annuel des indemnités versées aux élus :

Brut annuel	Charges	Total annuel
-------------	---------	--------------

		patronales	
BOHIN Pascal	9 325,20	3 474,44	12 799,64
CAULIER Amaury	9 325,20	3 482,56	12 807,76
de WAZIERS Isabelle	9 325,20	4 224,83	13 550,03
DELAIRE Rose France	9 325,20	3 482,56	12 807,76
DESFOSES Alain	31 504,20	11 924,06	43 428,26
D'HOINE Catherine	9 325,20	3 482,56	12 807,76
FROIDURE James	9 325,20	3 482,56	12 807,76
HEBERT Thierry	9 325,20	391,68	9 716,88
HUYON Jean Luc	9 325,20	3 482,56	12 807,76
LEFEUVRE Jannick	9 325,20	3 479,98	12 805,18
LENGLET Xavier	9 325,20	391,68	9 716,88
NOBLESSE Albert	9 325,20	3 482,56	12 807,76
ROBITAILLE Pierre	9 325,20	3 482,56	12 807,76
STAMPER Michèle	9 325,20	391,68	9 716,88
STOTER Jean Jacques	9 325,20	4 222,90	13 548,10
THIVERNY François	9 325,20	3 482,56	12 807,76
Total	171 382,20	56 361,73	227 743,93
Total annuel	227 743,93		

L'assemblée donne acte à son Président de cette présentation.

1.6. Adhésion de la CC2SO au Cluster V.E.R.T.

Le Président indique que dans le cadre de son développement, le Cluster V.E.R.T. sollicite la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, en tant que membre fondateur et initiateur de la démarche, à adhérer à l'association au titre de l'année 2022 (au même titre que la FDE ou le Pôle métropolitain notamment).

Son statut de membre fondateur lui permet d'obtenir un siège permanent au sein du Conseil d'Administration du Cluster V.E.R.T. dans l'objectif de travailler aux orientations opérationnelles de l'association. Validé par le Conseil d'Administration du 25 Janvier 2022, le montant annuel de la cotisation 2022 en tant que membre fondateur du Cluster V.E.R.T. s'élève à 10 000 €.

Les conseillers communautaires sont invités en séance à se prononcer sur cette adhésion, les crédits nécessaires ayant été prévus au budget du présent exercice.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 98 voix POUR, 1 voix CONTRE (HOUAS Jean-Claude), 2 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Grégory, CROSNIER Gérard) et 10 non-participations au vote, APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes au Cluster V.E.R.T et INVITE son Président à verser la cotisation annuelle soit 10 000 €.

1.7. Adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport

Le Président indique que le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) a été créé le 27 novembre 1980 avec pour objectif de mettre en place une structure permanente d'échange et de coordination propre aux communes, syndicats, districts, communautés urbaines, conseils départementaux ou conseils régionaux sous la forme d'une association dite « Groupement des Autorités Responsables de Transport » afin de se doter d'un instrument d'échange efficace. Au 28 février 2022, 211 collectivités territoriales adhèrent au GART, dont 190 Autorités Organisatrices de la Mobilité locales (et une quinzaine de communautés de communes).

L'article premier des statuts du « Groupement des Autorités Responsables de Transport » fixe le but de l'association :

- assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, **des déplacements de personnes et des transports de marchandises** ;
- ouvrir le dialogue **tous les acteurs concernés par les déplacements** ;

- être l'interprète des autorités organisatrices de transport **pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises** auprès de l'État et de l'Union européenne
- **développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial**

Il est proposé :

d'adhérer à cette association pour une cotisation de 0,05€ par habitant soit environ 2 000€/an
Le Président explique qu'il est essentiel de s'enrichir des expériences de chacun.

de désigner Monsieur Jean-Jacques STOTER, Vice-Président en charge de la Mobilité, comme représentant titulaire et Monsieur Alain DESFOSES comme représentant suppléant.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la Mobilité, explique que le GART négocie avec les acteurs nationaux en cas d'évolution en termes de mobilité. Il importe que la CC2SO, en tant qu'autorité organisatrice de mobilités, y figure.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 101 voix POUR, 1 ABSTENTION (GREVIN Cécile) et 9 non-participations au vote, VALIDE l'adhésion de la CC2SO au G.A.R.T. pour une cotisation de 0.05€ par habitant soit environ 2 000€/an et DESIGNNE Monsieur Jean-Jacques STOTER, Vice-Président en charge de la Mobilité, comme représentant titulaire et Monsieur Alain DESFOSES comme représentant suppléant.

1.8. MODIFICATION STATUTAIRE :

Le point est reporté.

2. BUDGET / FINANCES

Il est rappelé que les éléments budgétaires ont été déposés aux membres du Conseil communautaire sous la forme d'un document relié.

M. DUCROCQ de la trésorerie de Poix-de-Picardie, précise que la CC2SO est le seul expérimentateur du CFU dans la Somme. Il indique qu'après ce premier test des ajustements seront opérés mais que ce test est abouti et que les résultats sont corrects.

Madame MAGUERO-BELDAME explique que toutes les communes auront un CFU à plus ou moins brève échéance et affirme que cela constitue une réelle simplification.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, fait part de sa satisfaction à l'égard de ce test. Il explique que la CC2SO aurait souhaité avoir un CFU pour son exercice 2020. Il est très heureux que la CC2SO fasse preuve d'innovation comptable également.

Laurent SNOECK explique que l'avance prise par la CC2SO à travers le CFU fut un des motifs qui l'ont incité à rejoindre la Communauté de communes Somme Sud-Ouest.

2.1. Désignation du Président de séance pour le vote de l'ensemble des Comptes Financiers Uniques (CFU) et Comptes Administratifs

Le Président propose pour le vote de l'ensemble des CFU et des Comptes Administratifs, de délibérer sur la désignation du Président de séance appelé à faire procéder au vote des comptes financiers uniques (Article L2121-14 du CGCT).

Le Président s'enquiert des candidatures.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, présente sa candidature.

En l'absence d'autres candidatures, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 105 voix POUR, 1 ABSTENTION (DANCOURT David) et 5 non-participations au vote, DESIGNNE Isabelle de WAZIERS pour assurer la Présidence de l'assemblée lors des votes des comptes financiers uniques et comptes administratifs.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, explique que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur ainsi qu'au compte de gestion produit par le comptable public, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Elle rappelle que le budget avait été voté en décembre 2021 sans reprise des résultats et sans inscription de certaines dépenses.

2.2. Budget Principal M 57 : compte financier unique 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, propose au Conseil communautaire de se prononcer sur le compte financier unique 2021 du budget principal présenté en séance et présentant un excédent de fonctionnement de 8 547 718,06 € et un besoin de financement de 1 580 672,75 € en section investissement.

Elle propose de passer au vote (le Président ayant quitté la salle).

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré par 106 voix POUR et 4 non-participations au vote, ADOPTE le compte financier unique pour l'année 2021 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	23 441 521,47 €
Recettes de fonctionnement	25 255 272,32 €
Dépenses d'investissement	5 665 625,86 €
Recettes d'investissement	6 466 838,86 €

2.3. Budget Principal : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique que le compte financier unique 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 813 750.85
Résultat transfert budget dissous :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	6 733 967.21
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	8 547 718.06
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 1 580 672.75
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0.00
Résultat transfert budget dissous :	0.00
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	439 763.00
Besoin de financement = e + f	- 1 580 672.75
AFFECTATION (2) = d.	8 547 718.06
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	1 580 672.75
3) Report en fonctionnement R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	6 967 045.61
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Il est proposé d'affecter la somme 1 580 672,75 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 6 967 045,61 € en R.002 de la section de fonctionnement du BS 2022.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 106 voix POUR et 5 non-participations au vote, DECIDE d'affecter la somme de 1 580 672,75 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 6 967 045,61 € en R.002 de la section de fonctionnement du BS 2022.

2.4. Budget Principal M 57 : budget supplémentaire 2022

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, présente en séance le budget.

Il est proposé aux conseillers communautaires de se prononcer sur le budget supplémentaire 2022 présenté en séance avec une section de fonctionnement à hauteur de 6 947 065,61 € et une section d'investissement à 10 014 052,75 €.

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	6 947 065,61
011	Charges à caractère général	244 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	211 800,00
023	Virement à la section d'investissement	6 463 865,61
65	Autres charges de gestion courante	22 500,00
66	Charges financières	4 100,00
R	RECETTE	6 947 065,61
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 967 045,61
74	Dotations et participations	-19 980,00

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	10 014 052,75
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 580 672,75
11	OP 11 AGRANDISSEMENT SIEGE	1 218 000,00
13	Subventions d'investissement	70 000,00
14	OP 14 CRECHE AIRAINES	11 000,00
15	OP 15 EOLIEN	80 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 143 500,00
21	OP 21 HOTEL D'ENTREPRISE ZAC	3 100 000,00
23	Immobilisations en cours	1 326 000,00
23	OP 23 SALLE REUNION SPECTACLE POIX	100 000,00
25	OP 25 CANTINE CLASSE MOLLIENS	784 880,00
26	OP 26 COMPLEXE SPORTIF BEAUCAMPS	500 000,00
4581	Opérations sous mandat	50 000,00
R	RECETTE	10 014 052,75
021	Virement de la section de fonctionnement	6 463 865,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 580 672,45
13	Subventions d'investissement	240 912,00
16	Emprunts et dettes assimilées	979 352,69
21	OP 21 HOTEL D'ENTREPRISE ZAC	400 000,00
26	OP 26 COMPLEXE SPORTIF BEAUCAMPS	299 250,00
4582	Opérations sous mandat	50 000,00

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemésnil-Floxicourt, observe que le budget supplémentaire de plus de 6 millions d'€ représente un cinquième du budget annuel, que le budget d'investissement s'élèvera à 22 millions d'€ et que si tout se déroule comme prévu la CC2SO n'aura besoin que d'un emprunt de 1,7 million d'€, ce qui est remarquable.

Le Président ajoute que certaines dépenses d'investissement, comme la desserte du site JJA, généreront des recettes pour la Communauté de communes. Il salue le travail des services qui, grâce à leur vigilance, permet de réaliser des économies de charges de fonctionnement qui réduisent d'autant la dépense d'investissement.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 106 voix POUR et 5 non-participations au vote, ARRETE le budget supplémentaire du budget PRINCIPAL 2022 équilibré à la somme de 6 947 065,61 € en séance avec une section de fonctionnement et à hauteur de 10 014 052,75 € en section d'investissement.

2.5. Fiscalité 2022

En l'absence de notification des taux ce point est ajourné et reporté à une séance ultérieure.

2.6. Budget principal : Admissions en non-valeur

Le Président indique que Monsieur le Trésorier de Poix-de-Picardie a demandé des admissions en non-valeur pour un montant s'élevant à 11 547,02 €. Cela concerne 13 personnes, principalement des charges de cantine.

M. DUCROCQ explique que ces non-valeurs s'inscrivent dans le cadre de rétablissements personnels sans liquidation judiciaire pour des personnes en situation de surendettement. Ces non-valeurs sont présentées au Conseil pour information car elles lui sont imposées par la commission de surendettement. Pour les autres non-valeurs, des poursuites sont engagées et si cela ne produit pas de résultat, le Conseil peut refuser les non-valeurs proposées.

Le Président demande que la Trésorerie prévienne les maires concernés avant l'admission en non-valeur car cela peut provoquer une normalisation de la situation. Il souligne l'importance du lien entre les maires et les habitants.

M. DUCROCQ acquiesce car il préfère chercher des solutions, par exemple un paiement fractionné.

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines, explique que l'envoi d'huissiers est un peu trop rapide. En effet certaines personnes âgées qui n'ont pas de compétences informatiques peuvent recevoir un courrier d'huissier seulement 15 jours après le délai de paiement (par exemple pour une facture d'eau). De plus, si la dette est réglée entre temps, l'huissier réclame son dû. Malgré ces problèmes, il souligne que ses relations avec les services de la Trésorerie sont très satisfaisantes.

En l'absence de questions ou remarques, le président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 92 voix POUR, 7 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, BOHIN Pascal, FROIDURE James, LEFEUVRE Jannick, DEVAUX Ginette), 9 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Jean-Luc, MARTIN Christophe, DE SAINT GERMAIN Lyliane, GAMBIER Mariel, NOPPE Robert, GUILLAIN Lionel, RIMBERT Patrick, DANCOURT David, WATELAIN Philippe) et 3 non-participations au vote, APPROUVE les demandes d'admissions en non-valeur présentées pour un montant de 11 547,02 €.

2.7. Budget Mobilité M 43 : Compte de gestion 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, présente en séance le compte de gestion du budget mobilité.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, elle propose d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2021.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 97 voix POUR et 14 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur du budget annexe Mobilité pour l'année 2021.

2.8 Budget Mobilité M 43 : Compte Administratif 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, présente en séance le compte administratif du budget mobilité.

Elle propose aux conseillers communautaires de se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget « MOBILITE » qui a été présenté en séance (le Président étant sorti).

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 105 voix POUR et 5 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe Mobilité arrêté comme suit :

Dépenses d'exploitation	3 089 872,54 €
Recettes d'exploitation	3 173 118,89 €
Dépenses d'investissement	845 207,43 €
Recettes d'investissement	860 711,41 €

2.9 Budget Mobilité : Affectation résultat 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique que le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION MOBILITE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	83 246.35
b. <u>Résultats antérieurs</u> Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + ou -)	139 786.68
c. Résultat à affecter : c. = a. + b. (1) (si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	223 033.03
Solde d'exécution de la section d'investissement	
d. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	1 057 552.89
e. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 50 311.85
Besoin de financement = d + e	
AFFECTATION (2) = c.	223 033.03
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	139 786.68
EXCEDENT REPORTE R 001 (3)	1 057 552.89

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 223 033,03 € en R.002 et l'excédent de la section d'investissement de 1 057 552,89 € en R.001 du budget 2022.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la Mobilité, observe que malgré les déplacements en grand tourisme annulés, l'exercice présente un excédent et en remercie les services qui, grâce à leur mobilisation, permettent ce bon résultat.

Le Président rappelle que peu d'élus pariaient sur un résultat positif lorsque la Communauté de communes avait pris la compétence transports.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 106 voix POUR et 5 non-participations, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de 223 033,03 € en R.002 et l'excédent de la section d'investissement de 1 057 552,89 € en R.001 du budget 2022.

2.10 Budget Mobilité : Décision Modificative n°1 de 2022

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Mobilité » :

Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	243 033,03
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	113 033,03
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 000,00
R	RECETTE	243 033,03
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	223 033,03
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-110 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	130 000,00
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	1 187 552,89
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 187 552,89
R	RECETTE	1 187 552,89
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	1 057 552,89
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 000,00

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 109 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE les termes de la délibération modificative de crédits n°1

2.11 Budget Service Public d'Assainissement M 49 : Compte de gestion 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, présente en séance le compte de gestion 2021.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2021.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 105 voix POUR, 1 ABSTENTION (DANCOURT David) et 5 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour le budget annexe Service Public d'Assainissement pour l'année 2021

2.12 Budget Service Public d'Assainissement M 49 : Compte Administratif 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, propose aux conseillers communautaires de se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget « SPA » qui a été présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote (le président étant sorti).

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 105 voix POUR et 5 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2021 arrêté comme suit :

Dépenses d'exploitation.....	214 372,83 €
Recettes d'exploitation	282 554,54 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	67 537,09 €

2.13 Budget Service Public d'Assainissement : Affectation résultat 2021

Le Président indique que le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION SPANC	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	68 181.71
b. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + ou -)	241 090.72
c. Résultat à affecter : c. = a. + b. (1) (si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	309 272.43
Solde d'exécution de la section d'investissement	
d. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	190 589.02
e. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 58 897.55
Besoin de financement = d + e	
AFFECTATION (2) = c.	309 272.43
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	309 272.43
EXCEDENT REPORTE R 001 (3)	190 589.02

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 309 272,43 € en R.002 et l'excédent de la section d'investissement de 190 589,02 € en R.001 du budget 2022.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 104 voix POUR, 1 ABSTENTION (BOULENGER Ludovic) et 6 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de 309 272,43 € en R.002 et l'excédent de la section d'investissement de 190 589,02 € en R.001 du budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2022.

2.14 Budget Service Public d'Assainissement M 49 : Décision Modificative n°1 de 2022

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « SPA » :

Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	309 272,43
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	309 272,43
R	RECETTE	309 272,43
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	309 272,43

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	190 589,02
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	190 589,02
R	RECETTE	190 589,02
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	190 589,02

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 105 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (BOULENGER Ludovic, DUBOS Philippe) et 4 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2022, laquelle s'élève à 209 272,43 € en Fonctionnement et à 190 589,02 € en Investissement.

2.15 Budget SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT : Admissions en non-valeur

Le Président indique que Monsieur le Trésorier de Poix-de-Picardie a demandé des admissions en non-valeur pour un montant s'élevant à 176 €.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 94 voix POUR, 5 voix CONTRE (PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, FROIDURE James, LEFEUVRE Jannick, DEVAUX Ginette), 11 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Jean-Luc, MISSIAEN Maryse, BOULENGER Ludovic, RENAUX Jean-Michel, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DUBOS Philippe, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, GUILLAIN Lionel, DANCOURT David) et 1 non-participation au vote, APPROUVE les demandes d'admissions en non-valeur présentées pour un montant de 176,00 €.

2.16 Budget REOM M 14 : Compte de gestion 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2021.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR, 1 ABSTENTION (LEFEBVRE Grégory) et 4 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur du budget annexe REOM pour l'année 2021.

2.17 Budget REOM M 14 : Compte Administratif 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé aux conseillers communautaires de se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget « REOM » qui a été présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote (le président étant sorti).

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 105 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc), 1 ABSTENTION (LEFEBVRE Grégory) et 3 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe REOM comme suit :

Dépenses de fonctionnement	3 654 931,87 €
Recettes de fonctionnement	3 697 420,11 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €

2.18 Budget REOM : Affectation résultat 2021

Le Président indique que le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REOM	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	42 448.24
b. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + ou -)	24 772.01
c. <u>Résultat à affecter : c. = a. + b. (1)</u> (si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	67 260.25
Solde d'exécution de la section d'investissement	
d. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	6 232.36
e. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = d + e	0.00
AFFECTATION (2) = c.	67 260.25
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	67 260.25
EXCEDENT REPORTE R 001 (3)	6 232 36

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 67 260,25 € en R.002 et l'excédent pour la section d'investissement de 6 232,36 € en R.001 du budget 2022.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 104 voix POUR et 7 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de 67 260,25 € en R.002 et l'excédent de la section d'investissement de 6 232,36 € en R.001 du budget 2022.

2.19 Budget REOM : Délibération Modificative de crédits n°1 de 2022

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « REOM » :

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	267 260,25
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	267 260,25
R	RECETTE	267 260,25
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	67 260,25
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCF	200 000,00
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	6 232,36
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 232,36
R	RECETTE	6 232,36
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	6 232,36

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 104 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc), 1 ABSTENTION (BOULENGER Ludovic) et 5 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative de crédits n° 1 – 2022 du Budget annexe REOM.

2.20 Budget REOM : Admissions en non-valeur

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique que Monsieur le Trésorier de Poix-de-Picardie a demandé des admissions en non-valeur pour un montant s'élevant à 2 421,16 €.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, observe que ces admissions en non-valeur constituent une somme qui ne sera pas versée à Trinoval par la Communauté de communes.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 84 voix POUR, 10 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, MISSIAEN Maryse, BOULENGER Ludovic, BOHIN Pascal, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, FROIDURE James, LEFEUVRE Jannick, DEVAUX Ginette), 11 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Jean-Luc, MARTIN Christophe, RENAUX Jean-Michel, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BEAUCOURT Céline, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, NOPPE Robert, GUILLAIN Lionel, LEJEUNE Denis, DANCOURT David) et 6 non-participations au vote, APPROUVE les demandes d'admissions en non-valeur présentées pour un montant de 2 421,16 €.

2.21 Budget Aquasoa M 57 : Compte Financier Unique 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé au Conseil de se prononcer sur le compte financier unique 2021 du budget « AQUASOA » qui a été présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote (le président étant sorti).

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 105 voix POUR, 1 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald), 2 ABSTENTIONS (STOTER Jean-Jacques, DESMAREST Olivier) et 2 non-participations au vote, ADOPTE le compte financier unique du budget annexe AQUASOA pour l'année 2021 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	862 566,99 €
Recettes de fonctionnement	864 103,23 €
Dépenses d'investissement	28 837,08 €
Recettes d'investissement	64 683,21 €

Elle rappelle que le compte financier unique a été remis à chaque conseiller communautaire.

2.22 Budget Aquasoa : affectation de résultat 2021

Le Président indique que le compte financier unique 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AQUASOA	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 536.24
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 267.28
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	17 803.52
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	37 535.11
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	8 593.00
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION = C. = G. + H.	17 803.52
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	17 803.52
EXCEDENT REPORTE R 001 (4)	37 535.11

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 17 803,52 € en R.002 et l'excédent pour la section d'investissement de 37 535,11 € en R.001 du budget 2022.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 104 voix POUR, 1 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald), 1 ABSTENTION (DESMAREST Olivier) et 5 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de 17 803,52 € en R.002 et l'excédent pour la section d'investissement de 37 535,11 € en R.001 du budget annexe Aquasoa 2022.

2.23 Budget Aquasoa M 57 : délibération modificative de crédit n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Aquasoa » :

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	17 803,52
011	Charges à caractère général	6 903,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 900,00
R	RECETTE	17 803,52
002	Résultat de fonctionnement reporté	17 803,52
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	37 535,11
23	Immobilisations en cours	37 535,11
R	RECETTE	37 535,11
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 535,11

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 102 voix POUR, 1 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald), 3 ABSTENTIONS (DESMAREST Olivier, RIMBERT Patrick, DANCOURT David) et 5 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe Aquasoa 2022, laquelle s'élève à 17 803,52 € en Fonctionnement et 37 535,11 € en Investissement.

2.24 Budget Centre Social - Jeunesse M 57 : Compte Financier Unique 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé au Conseil de se prononcer sur le compte financier unique 2021 du budget « Centre social – Jeunesse » qui a été présenté en séance.

Le Président explique que la participation de la CAF est appelée à diminuer jusqu'à zéro sur 12 ans. Il explique que l'objectif est d'étendre ce centre social à tout le territoire de la CC2SO et que ce budget est forcément déficitaire.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, Isabelle de WAZIERS propose de passer au vote (le président étant sorti).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 89 voix POUR, 1 voix CONTRE (DANCOURT David), 4 ABSTENTIONS (MISSIAEN Maryse, BOULENGER Ludovic, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard) et 16 non-participations au vote, ADOPTE le compte financier unique 2021 du budget annexe Centre Social - Jeunesse comme suit :

Dépenses de fonctionnement	265 214,84 €
Recettes de fonctionnement	250 132,05 €
Dépenses d'investissement	76 421,74 €
Recettes d'investissement	40 792,52 €

2.25 Budget Centre Social - Jeunesse : affectation de résultat 2021

Le Président indique que le compte financier unique 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CENTRE SOCIAL	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-15 082.79
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	181 341.24
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	166 258.45
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 53 658.19
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 13 120.00
Besoin de financement F. = D. + E.	- 66 778.19
AFFECTATION =C. = G. + H.	166 258.45
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	66 778.19
2) H. Report en fonctionnement R 002 :	99 480.26
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00

Il est proposé d'affecter la somme de 66 778,19 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 99 480,26 € en R.002 de la section de fonctionnement du budget 2022.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 101 voix POUR, 1 voix CONTRE (DANCOURT David), 4 ABSTENTIONS (BOULENGER Ludovic, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric) et 5 non-participations au vote, DECIDE d'affecter la somme 66 778,19 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 99 480,26 € en R.002 de la section de fonctionnement du budget Centre social – Jeunesse 2022.

2.26 Budget Centre Social - Jeunesse M 57 : délibération modificative de crédits n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Centre Social – Jeunesse » :

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	100 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	100 000,00
R	RECETTE	100 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	99 480,26
75	Autres produits de gestion courante	519,74

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	53 658,19
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	53 658,19
R	RECETTE	53 658,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 778,19
16	Emprunts et dettes assimilées	-13 120,00

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 104 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (BOULENGER Ludovic, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, DANCOURT David) et 3 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe Centre Social - Jeunesse 2022, laquelle s'élève à 100 000,00 € en Fonctionnement et 53 658,19 € en Investissement.

2.27 Budget ZAC Croixrault M 57 : Compte Financier Unique 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé aux conseillers communautaires de se prononcer sur le compte financier unique 2021 du budget « ZAC Croixrault » qui a été présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote (le président étant sorti).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 1 ABSTENTION (VAQUER Florence) et 6 non-participations au vote, ADOPTE le compte financier unique 2021 du budget annexe ZAC de Croixrault comme suit :

Dépenses de fonctionnement	2 221 940,79 €
Recettes de fonctionnement	3 269 022,90 €
Dépenses d'investissement	153 004,70 €
Recettes d'investissement	0,00 €

2.28 Budget ZAC Croixrault : affectation de résultat 2021

Le Président indique que le compte financier unique 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ZAC CROIXRAULT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 047 082,11
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 2 977 647,45
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	- 1 930 565,34
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 677 654,83
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION = C. = G. + H.	
- 1 930 565,34	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	1 930 565,34

Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement en D. 002 pour 1 930 565,34 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 1 677 654,83 € en R. 001 du budget 2022.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 105 voix POUR et 6 non-participations au vote, DECIDE de reporter le déficit de fonctionnement en D. 002 pour 1 930 565,34 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 1 677 654,83 € en R. 001 du budget 2022.

2.29 Budget ZAC Croixrault M 57 : délibération modificative de crédits n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ZAC Croixrault » :

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	1 930 565,34
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 930 565,34
R	RECETTE	1 930 565,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 522 154,83
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	408 410,51

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	1 522 154,83
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 522 154,83
R	RECETTE	1 522 154,83
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 677 654,83
16	Emprunts et dettes assimilées	-155 500,00

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 103 voix POUR et 8 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe ZAC Croixrault 2022, laquelle s'élève à 1 930 565,34 € en Fonctionnement et 1 522 154,83 € en Investissement.

2.30 Budget ZAC Oisemont M 57 : Compte Financier Unique 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé au Conseil de se prononcer sur le compte financier unique 2021 du budget « ZAC Oisemont » qui a été présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote (le président étant sorti).

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 99 voix POUR et 11 non-participations au vote, ADOPTE le compte financier unique du budget annexe ZAC Oisemont pour l'année 2021 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €

2.31 Budget ZAC Oisemont : Affectation résultat 2021

Le Président indique que le compte financier unique 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ZAC OISEMONT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	89 724.01
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	89 724.01
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	81 910.92
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	89 724.01
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	89 724.01
EXCEDENT REPORTE R 001 (4)	81 910.92

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 89 724,01 € en R.002 et l'excédent pour la section d'investissement de 81 910,92 € en R.001 du budget 2022.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 107 voix POUR et 4 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de 89 724,01 € en R.002 et l'excédent pour la section d'investissement de 81 910,92 € en R.001 du budget 2022.

2.32 Budget ZAC Oisemont M 57 : Délibération Modificative n°1 de 2022

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ZAC Oisemont » :

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	89 724,01
011	Charges à caractère général	89 724,01
R	RECETTE	89 724,01
002	Résultat de fonctionnement reporté	89 724,01

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	81 910,92
21	Immobilisations corporelles	81 910,92
R	RECETTE	81 910,92
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	81 910,92

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 108 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe ZAC Oisemont 2022, laquelle s'élève à 89 724,01 € en Fonctionnement et 81 910,92 € en Investissement.

2.33 Budget Picard'ia M 57 : Compte Financier Unique 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé au Conseil de se prononcer sur le compte financier unique 2021 du budget « Picard'ia » qui a été présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote (le président étant sorti).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 101 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (GAMBIER Mariel, TRABOUILLET Romuald, DEVAUX Ginette) et 6 non-participations au vote, ADOPTE le compte financier unique du budget annexe Picard'ia pour l'année 2021.

2.34 Budget Picard'ia : affectation de résultat 2021

Le Président indique que le compte financier unique 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT PICARDIA	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 602 347.50
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 2 411 548.00
Besoin de financement F. = D. + E.	- 4 013 895.50
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 001 (4)	- 1 602 347.50

Il est proposé de répartir le déficit de la section d'investissement de 1 602 347,50 € en D. 001 du budget 2022.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 87 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (GAMBIER Mariel, DEVAUX Ginette) et 22 non-participations au vote, DECIDE de répartir le déficit de la section d'investissement de 1 602 347,50 € en D. 001 du budget 2022.

2.35 Budget Picard'ia M 57 : délibération modificative de crédits n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Picard'ia » :

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	206 595,50
011	Charges à caractère général	16 200,00
023	Virement à la section d'investissement	167 895,50
66	Charges financières	22 500,00
R	RECETTE	206 595,50
75	Autres produits de gestion courante	206 595,50

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	1 796 347,50
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 602 347,50
16	Emprunts et dettes assimilées	164 000,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00
R	RECETTE	1 796 347,50
021	Virement de la section de fonctionnement	167 895,50
16	Emprunts et dettes assimilées	1 628 452,00

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 95 voix, 6 ABSTENTIONS (GAMBIER Mariel, LEGRAND Anne, QUILLENT Jean-Claude, DEVAUX Ginette, DANCOURT David) et 10 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe PICARD'IA, laquelle s'élève à 206 595,50 € en Fonctionnement et 1 796 347,50 € en Investissement.

2.36 Budget ZAC du Bosquel M 57 : Compte Financier Unique 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé au Conseil de se prononcer sur le compte financier unique 2021 du budget « ZAC du Bosquel » qui a été présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote (le président étant sorti).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 100 voix POUR, 1 ABSTENTION (DEVAUX Ginette) et 9 non-participations au vote, ADOPTE le compte financier unique du budget annexe ZAC du Bosquel pour l'année 2021.

2.37 Budget ZAC du Bosquel : Affectation résultat 2021

Le Président indique que le compte financier unique 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ZAC BOSQUEL	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 6 300.00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 6 252.00
Besoin de financement F. = D. + E.	- 12 552.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 001 (4)	- 6 300.00

Il est proposé de répartir le déficit de la section d'investissement de 6 300 € en D. 001 du budget 2022.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 101 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (WARNAULT Jack, DEVAUX Ginette) et 8 non-participations au vote, DECIDE de répartir le déficit de la section d'investissement de 6 300 € en D. 001 du budget 2022

2.38 Budget ZAC du Bosquel M 57 : Délibération Modificative n°1 de 2022

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ZAC du Bosquel » :

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	6 300,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 300,00
R	RECETTE	6 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 300,00

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 105 voix POUR, 1 ABSTENTION (DEVAUX Ginette) et 5 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe ZAC du Bosquel 2022, laquelle s'élève à 6 300,00 € en Investissement.

2.39 Budget Entretien de communes M 57 : Compte Financier Unique 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé au Conseil de se prononcer sur le compte financier unique 2021 du budget « Entretien de communes » qui a été présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote (le président étant sorti).

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, par 104 voix POUR et 6 non-participations au vote, ADOPTE le compte financier unique du budget annexe Entretien de communes pour l'année 2021.

2.40 Budget Entretien de communes : Affectation résultat 2021

Le Président indique que le compte financier unique 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ENTRETIEN COMMUNES	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	83.15
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 298.37
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 381.52
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	21 441.67
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION = C. = G. + H.	4 381.52
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 :	4 381.52
EXCEDENT REPORTE R 001 (4)	21 441.67

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 4 381,52 € en R.002 et l'excédent pour la section d'investissement de 21 441,57 € en R.001 du budget 2022.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire unanime, après en avoir délibéré, par 104 voix POUR et 7 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de 4 381,52 € en R.002 et l'excédent pour la section d'investissement de 21 441,57 € en R.001 du budget 2022.

2.41 Budget Entretien de communes M 57 : Délibération Modificative n°1 de 2022

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Entretien de communes » :

F	FONCTIONNEMENT	
R	RECETTE	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 381,52
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-4 381,52
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	21 441,67
21	Immobilisations corporelles	21 441,67
R	RECETTE	21 441,67
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 441,67

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire unanime, après en avoir délibéré, par 103 voix POUR et 8 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe Entretien de Communes 2022, laquelle s'élève à 0,00 € en Fonctionnement et à 21 441,67 € en Investissement.

2.42 Budget Secrétariat de mairie M 57 : Compte Financier Unique 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé au Conseil de se prononcer sur le compte financier unique 2021 du budget « Secrétariat de mairie » qui a été présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote (le président étant sorti).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 105 voix POUR, 1 ABSTENTION (LEFEBVRE Grégory) et 4 non-participations au vote, ADOPTE le compte financier unique du budget annexe Secrétariat de mairie pour l'année 2021.

2.43 Budget Secrétariat de mairie : Affectation de résultat 2021

Le Président indique que le compte financier unique 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT SECRETARIAT DE MAIRIE	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 567.97
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 619.20
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	21 187.17
Solde d'exécution de la section d'investissement <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	- 5 424.00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	- 5 424.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	21 187.17
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	5 424.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	15 763.17
EXCEDENT REPORTE R 001 (4)	

Il est proposé d'affecter la somme 5 424,00 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 15 763,17 € en R.002 de la section de fonctionnement du budget 2022.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire unanime, après en avoir délibéré, par 101 voix POUR et 10 non-participations au vote, DECIDE d'affecter la somme 5 424,00 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 15 763,17 € en R.002 de la section de fonctionnement du budget 2022.

2.44 Budget Secrétariat de mairie M 57 : Délibération Modificative n°1 de 2022

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Secrétariat de mairie » :

F	FONCTIONNEMENT	
R	RECETTE	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 763,17
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-15 763,17
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	5 424,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 424,00
R	RECETTE	5 424,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 424,00

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire unanime, après en avoir délibéré, par 108 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe Secrétariat de Mairie 2022, laquelle s'élève à 0,00 € en Fonctionnement et à 5 424,00 € en Investissement.

2.45 Budget logement M 57 : Compte Financier Unique 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé au Conseil de se prononcer sur le compte financier unique 2021 du budget « Logement » qui a été présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote (le président étant sorti).

Le Conseil communautaire unanime, après en avoir délibéré, par 103 voix POUR et 7 non-participations au vote, ADOPTE le compte financier unique du budget annexe Logement pour l'année 2021.

2.46 Budget logement : Affectation résultat 2021

Le Président indique que le compte financier unique 2021 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT LOGEMENT	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	27 764.11
b. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + ou -)	21 172.66
c. Résultat à affecter : c. = a. + b. (1) (si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	48 936.77
Solde d'exécution de la section d'investissement	
d. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	- 11 811.56
e. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = d + e	- 11 811.56
AFFECTATION (2) = c.	48 936.77
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	11 811.56
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	37 125.21
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Il est proposé d'affecter la somme 11 811,56 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 37 125,21 € en R.002 de la section de fonctionnement du budget 2022.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire unanime, après en avoir délibéré, par 108 voix POUR et 3 non-participations au vote, DECIDE d'affecter la somme 11 811,56 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 37 125,21 € en R.002 de la section de fonctionnement du budget 2022.

2.47 Budget logement M 57 : Délibération Modificative n°1 de 2022

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Logement » :

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	37 125,21
011	Charges à caractère général	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	27 125,21
R	RECETTE	37 125,21
002	Résultat de fonctionnement reporté	37 125,21
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	38 936,77
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 811,56
21	Immobilisations corporelles	27 125,21
R	RECETTE	38 936,77
021	Virement de la section de fonctionnement	27 125,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 811,56

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 108 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe Logement 2022, laquelle s'élève à 37 125,21 € en Fonctionnement et à 38 936,77 € en Investissement.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique que les budgets principaux et annexes consolidés présentent en 2022 en investissement et en fonctionnement un total de 86 043 276 €, en augmentation par rapport à 2021 (79 336 896 €). Les investissements s'élèvent à 34 363 395 €, soit 43 % du budget.

Elle remercie Mathilde et son équipe pour la préparation de ces budgets.

Le Président explique que ce budget est le dernier préparé sous la direction de Serge Zacharewicz. Il souligne qu'il n'a jamais regretté de lui avoir fait confiance, voici 14 ans, qu'il lui a beaucoup apporté et qu'il lui en saura gré toute sa vie. Il demande au Conseil de se lever pour le remercier et l'acclamer.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, remercie le Conseil et observe qu'il a souhaité avant tout faire son travail et que, en la matière, il considère n'avoir rien fait d'exceptionnel. Il a œuvré pendant 16 ans au service de trois intercommunalités. À son arrivée, en février 2006, la CCSOA employait seulement trois collaborateurs, ce qui traduit une croissance remarquable.

Il explique qu'il voulait que l'intercommunalité se développe harmonieusement, ce qui ne peut se faire sans une étroite collaboration entre techniciens et élus. Il souligne que le travail des élus est primordial car ils donnent aux techniciens les orientations politiques qu'ils doivent mettre en œuvre.

En 2014, il fut sollicité par Madame de Waziers pour assurer la gestion de la CCRO jusqu'à fin 2016 et la fusion de trois intercommunalités : la Communauté de communes du Contynois, celle de la région de Oisemont et celle du sud-ouest amiénois. Ces intercommunalités lui ont permis de travailler avec trois présidents dont Pierre Bernard (pour qui il a beaucoup d'estime) et Alain Desfosses avec qui il forme un « couple » depuis 14 ans, se téléphonant quotidiennement pour échanger sur l'intercommunalité.

Il souligne que les élus ont été volontaires pour le développement de la CC2SO, car ils ont toujours mis les moyens nécessaires pour la doter d'une ingénierie efficace pour mettre en œuvre les différentes politiques ; sans cela, sa tâche de directeur général des services aurait été très compliquée. Il explique qu'une des spécificités de la CC2SO réside dans le grand nombre de ses réunions, qui font que le dialogue et les échanges forment un débat constructif.

Il explique que son travail, qu'il a souhaité accomplir le mieux possible, est le résultat d'un travail d'équipe car sans les collaboratrices et collaborateurs qui l'entourent aucun projet n'aurait pu être mis en œuvre. Il les en remercie tout particulièrement.

Il remercie les élu(e)s car ils sont à l'origine de la dynamique politique de l'intercommunalité qui est mise en œuvre.

Il estime qu'avec Laurent SNOECK la CC2SO est entre de bonnes mains.

3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

3.1 Adhésion de la ville d'Albert à la F.D.E.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, explique que par correspondance en date du 18 janvier 2022 la Fédération Départementale d'Energie de la Somme sollicite notre avis quant à l'adhésion de la commune d'Albert à la FDE. Il estime que cette arrivée est une bonne chose et il explique que sur 772 communes de la Somme, moins d'une dizaine n'adhèrent pas à la FDE, dont Amiens qui a son propre système et au sein de notre CC2SO, la commune de Nesle-L'Hopital car elle fonctionne en régie.

Le Président indique que la CC2SO a adhéré au groupement d'achat d'énergie, ce qui lui réussit bien puisque les prix sont garantis pendant 3 ans.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, précise que sur 14 communautés de communes du département de la Somme, 11 adhèrent à la FDE. Il ajoute que les communes peuvent adhérer au groupement d'achats qui permet d'obtenir de l'énergie moins chère.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 104 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (WARNAULT Jack, LONGUE-EPEE Bruno, CROSNIER Gérard) et 4 non-participations au vote, APPROUVE la demande d'adhésion de la commune d'Albert à la FDE 80.

3.2 Approbation du Projet de territoire

Le Président explique que le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de territoire joint à la convocation. Il est rappelé que celui-ci a été présenté lors de la conférence des maires du 10 courant.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, explique que le projet de territoire guide l'action publique de la CC2SO pour les 10 à 15 prochaines années en exposant l'ambition et en fédérant les acteurs autour des orientations qu'ils veulent prendre ensemble, avec les services qui les accompagnent. Le projet de territoire permet de s'enraciner dans le territoire, d'identifier des enjeux et des ambitions ainsi que de décider d'actions pour les mettre en œuvre.

Ce projet de territoire a demandé du temps, il convient de prendre date pour le futur en l'actant ce soir. Ce projet de territoire se fonde sur un diagnostic qui a duré longtemps, eu égard à la naissance de la CC2SO qui remonte à 5 ans déjà. Le diagnostic porte sur les données sociodémographiques et montre que depuis 2015 le nombre de décès est supérieur à celui des naissances, ce qui est masqué par l'augmentation de la population due à l'allongement de la vie. En 2018, un ménage se composait en moyenne de 2,37 personnes (contre 2,51 personnes en 2008). Sur le territoire de la CC2SO, le chômage est prégnant, le nombre d'emplois s'élève à 8 400 (répartis dans 3 000 établissements) mais le territoire compte 16 000 actifs, ce qui indique un enjeu de développement de l'emploi pour faire croître la population. Le secteur agricole est prégnant (13 % des emplois) mais les emplois administratifs représentent 30 % du total. Les commerces, les services, l'énergie et le tourisme sont également pourvoyeurs d'emplois.

Le nombre de logements augmente, mais la vacance également ; 87 % des logements situés sur le territoire sont des résidences principales (occupées par leur propriétaire à 76 %), et 95 % sont des maisons individuelles.

Le projet de territoire s'appuie sur les projets antérieurs des communautés de communes qui ont composé la CC2SO. Ces projets conçus en 2010 étaient la condition pour le versement par le Département d'aides aux EPCI. Ce projet se fonde également sur le SCOT, les PLUi (qui sont en cours, celui du Contynois étant le plus avancé), l'OPAH, le PIG et le plan de mobilité rurale.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, explique que ce projet de territoire tient compte des atouts et faiblesses identifiés par la commission de l'aménagement de l'espace (celle-ci et la précédente). Il rend hommage au directeur général des services pour sa capacité à capter les financements disponibles. Il souligne que des menaces sont à prendre en compte.

Ce projet de territoire résulte d'un travail de plusieurs mois de collecte d'informations réalisé notamment par Marie DUMUIN, plusieurs ajouts ont été effectués, notamment après le séminaire organisé le 18 septembre.

Ce projet de territoire identifie quatre ambitions :

- Améliorer l'attractivité économique de la CC2SO et veiller à un développement économique équilibré et diversifié sur le territoire.
- Favoriser le maintien de la population et l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire.
- Assurer le maintien et le développement des services à la population notamment la mobilité pour tous et partout. La CC2SO fait des envieux à travers ses services.
- Préserver et valoriser l'environnement, les paysages ainsi que les potentiels de nature dans une perspective touristique, avec par exemple la possibilité de transformer des logements vacants en gîtes.

Un dernier axe est transversal : exposer, entraîner, vérifier, progresser

Il repose sur deux leviers d'action A : S'approprier et faire partager

- faire s'approprier le projet de territoire par les élus
- faire connaître le projet de territoire à la population

Levier d'action B : Évaluer et évoluer

- évaluer régulièrement l'avancement du projet de territoire pour remédier aux potentiels freins qui pourraient apparaître
- adapter, autant que de besoin, le projet, de façon conjoncturelle ou structurelle

De ces axes découlent les orientations suivantes :

Orientation 1 : Favoriser l'implantation des entreprises

- Construire une offre foncière et immobilière (*aides à l'immobilier d'entreprise, PLUi, reconversion de friches, EPF, travail sur les locaux vacants, cluster VERT, hôtel-pépinière d'entreprise*)
- Structurer les actions de promotion et de marketing économique (*site internet CC2SO, site internet dédié aux investisseurs, supports de communication variés*)

Orientation 2 : Soutenir l'économie de proximité

- Le commerce et l'artisanat (*dispositif similaire au FISAC, arti'locales, chaîne de commerces de proximité, boutique à l'essai, en ligne, PIG*)
- L'agriculture locale et les circuits courts (*actions du PAT : marché d'intérêt local/régional, magasin de producteurs, cuisine centrale...*)
- Le tourisme (*entrées de communes, signalétique communale, sur les monuments, concours villages/maisons fleuris, création BIT à Oisemont, classement OT en cat. 2, tourisme patrimonial, vert, hébergements...*)

Orientation 3 : Développer l'urbanisme et l'habitat de façon raisonnée et cohérente

PLUi (*maîtrise de l'étalement urbain, développement cohérent de l'habitat à l'échelle du territoire*),
Protocole Habitat (*définition d'une répartition équilibrée et diversifiée de l'habitat communautaire, accompagnement des communes*),
Identification des besoins en logements aidés à l'échelle de la CC2SO pour avoir plus de poids auprès de bailleurs.

Orientation 4 : Répondre quantitativement et qualitativement aux différents besoins en logements

PIG,
Partenariat avec Hauts-de-France Pass Rénovation,
Dispositif de lutte contre la vacance,
Mise en œuvre des OAP habitat des PLUi (*densité, typologie...*) Adhésion à un EPF (*opérations de renouvellement urbain notamment*)

Orientation 5 : Offrir des services publics de qualité

Car itinérant regroupant 3 services de la CC2SO, actions du CLS 2 (*accompagnement des professionnels pour amélioration et pérennisation accès aux soins*),
Actions du PAT (projet alimentaire territorial) pour une alimentation saine et une activité physique régulière,
Création d'une salle de spectacle,
Délocalisation de la médiathèque de Poix-de-Picardie,
Étude du devenir de l'ancienne piscine Tournesol

Orientation 6 : Et en permettre l'accès à tous

Prise de compétence Mobilité,
Mise en œuvre des actions du PMRu (*communication, pratiques de mobilité alternatives à l'autosolisme*),
PLUi (*pour des conditions plus favorables à des déplacements à pied/vélo*)

Orientation 7 : Préserver la qualité de l'environnement et des paysages

PLUi (*pour une réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles*)
Intégration paysagère des nouvelles constructions
Volet patrimonial et environnemental du PIG
Tenter de limiter/empêcher l'implantation d'éoliennes dans des secteurs sans éolienne

Orientation 8 : Développer le tourisme tout en préservant le caractère agricole du territoire

Promotion des circuits courts
PLUi (*pour une réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles ; règles pour autoriser le changement de destination de bâtiments agricoles en gîtes*)
Démarche de labellisation Pays d'Art et d'Histoire

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, rappelle le traumatisme du choc de la crise économique de 2008 qui fait que c'est seulement maintenant que

s'implantent sur la zone d'activité les entreprises espérées dès 2006. Mais depuis septembre 2021, le développement de la zone progresse vite.

L'adhésion à l'EPF est déterminante, notamment pour l'aménagement des friches, par exemple pour l'implantation de services voire de logements.

Le Cluster VERT et l'hôtel pépinière d'entreprises favorisent l'implantation d'entreprises.

Il souligne que le PIG a donné du travail aux entreprises locales.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, explique que pour faire connaître et appréhender le projet de territoire, les vice-présidents de la CC2SO participeront à des réunions de secteur avec des élus locaux. Il explique qu'il est envisagé de renforcer la communication, par exemple à travers un numéro spécial du Lien communautaire entièrement dédié au projet de territoire.

Il souligne la nécessité d'évaluer régulièrement (chaque année) l'évolution de ce projet de territoire afin de le compléter ou de l'amender, en fonction du contexte qui s'imposera à la Communauté de communes et en fonction de la structure de la CC2SO qui pourra évaluer par l'accueil de nouvelles communes ou à travers la conclusion d'un pacte financier et fiscal.

Le Président remercie Monsieur Stoter et insiste sur la nécessité de communiquer et faire la promotion du projet de territoire auprès des quelque 1 200 conseillers municipaux du territoire.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-Les-Hornoy, observe que le territoire a beaucoup souffert de l'implantation des éoliennes qui est incohérente avec un projet de tourisme ou d'accueil de nouveaux foyers.

Le Président répond que ce n'est pas incohérent. Il ajoute que les nouvelles règles des PLUi permettront d'éloigner les éoliennes des communes, d'autant plus si en 2030 les éoliennes pourront culminer à 230 mètres.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-Les-Hornoy, souhaite être très vigilant et il refusera de densifier les parcs existants.

Le Président explique qu'il en va des éoliennes comme des méthaniseurs : ils sont acclamés mais personne n'en veut près de chez soi.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote sur l'approbation du Projet de territoire.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 98 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LONGUE-EPEE Bruno, FROIDURE James, LEGRAND Anne, WURMSER Marc, LEJEUNE Denis, DANCOURT David, HETROY Maxime,) et 5 non-participations au vote, ADOPTE le Projet de Territoire.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Modification du tableau indicatif des emplois _création et suppression de postes

Le Président explique qu'il est proposé au conseil de se prononcer sur les modifications de durée de travail et les créations d'emplois suivantes :

Mobilité :

Création de poste : adjoint technique à temps non complet (23,52/35^e) pour le poste de conducteur d'autocar (poste occupé sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité) au 01/09/2022.

Centre Social :

Suppression du poste de rédacteur et création du poste animateur principal 2e classe à temps complet au 01/04/2022 (suite réussite au concours)

Secrétariat mairie :

Suppression du poste d'adjoint administratif principal 1^e classe et création du poste rédacteur à temps non complet (6/35^e) au 01/04/2022 (suite réussite au concours)

Création de poste : adjoint administratif à temps non complet (25/35^e) pour la commune de Lafresguimont-Saint-Martin au 01/04/2022.

Budget Principal :

Service ressources humaines : suppression du poste d'adjoint administratif à temps non complet(17,50/35^e) pour une création du poste à temps complet au 01/04/2022.

Poste gestionnaire de stock : suppression du poste d'adjoint technique 17.50/35 et création du poste d'adjoint technique à temps complet.
Suppression du poste d'adjoint d'animation et création du poste animateur principal 2^e classe à temps complet (suite réussite au concours).
Service Culture (lecture publique) : suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (17,50/35^e) et d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (20/35^e) et création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 1/04/2022.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEGRAND Anne), 4 ABSTENTIONS (BOULENGER Ludovic, WARNAULT Jack, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric) et 3 non-participations au vote, APPROUVE les créations et suppressions de postes mentionnées ci-dessus.

4.2 Indemnités de chaussures et de petit équipement

Le Président indique que certains agents peuvent prétendre à une compensation indemnitaire pour l'usage et donc l'usure de chaussures. Cela concerne essentiellement les auxiliaires de vie se rendant à pied chez leur bénéficiaire (il rappelle que ces professionnels pourront prochainement utiliser les AMI Citroën achetées par la C2SO). Le montant de cette indemnité s'élève à 32,74 €/an, l'indemnité de petit équipement est du même montant.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, par 105 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (GREVIN Cécile, NOPPE Robert) et 3 non-participations au vote, APPROUVE l'instauration de deux indemnités, l'une pour l'usure de chaussures d'un montant de 32,74 €/an et une autre de petit équipement du même montant.

4.3 Indemnités kilométriques

Le Président explique que par correspondance de la Madame la Préfète en date du 27 janvier 2022, il a été demandé de retirer la délibération n° 176-2021 ayant trait aux indemnités kilométriques, celle-ci ne respectant pas les termes de la réglementation en vigueur. Ceci étant, le Gouvernement, sollicité sur le sujet, a lui-même revu le barème qui a évolué de la même façon que ce que notre délibération prévoyait. Il ajoute que cette disposition concerne tous les agents de la CC2SO.

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1 Avenant au marché 23-2020 – Construction d'un complexe multi-loisirs ZAC de la mine d'or à -Croixrault – lot n°11 'Peinture et revêtement de sol en PVC' Côté Peint.

Le Président indique que suite aux modifications du projet, des travaux supplémentaires doivent être engagés (cuisine, karaoké, bowling et administration) pour un montant de 15 477.52 € HT soit une plus-value de 27,33%.

Il propose d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le revêtir de sa signature.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 97 voix POUR, 1 voix CONTRE (DOLIQUE Benoît), 5 ABSTENTIONS (WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, TRABOUILLET Romuald, CLABAULT Lionel, MARSEILLE Frédéric) et 7 non-participations au vote, APPROUVE l'avenant au marché 23-2020 Construction d'un complexe multi-loisirs ZAC de la mine d'or à Croixrault lot n°11 Peinture et revêtement de sol en PVC d'un montant de 15 477.52 € HT, soit une plus-value de 27,33% et AUTORISE son Président à le revêtir de sa signature.

5.2 Avenant au marché 21-2020 – Construction d'un complexe multi-loisirs – VRD Etablissements Lhotellier.

Le Président explique que suite à la déclaration concernant le dossier « Loi sur l'eau » la DDTM impose, dans le cadre des travaux de VRD du complexe multi-loisirs, la construction de 8 puits supplémentaires pour pouvoir infiltrer une pluie décennale en mois de 48 heures. Le coût de ces travaux s'élève à 36 000 € HT.

D'autre part, des travaux supplémentaires doivent être réalisés :

Travaux relatifs au poste de transformation suite à une modification de puissance : 11 663.93 € HT
Terrasse arrière : 14 449.80 € HT
Cheminement entrée principale : 13 633.05 € HT
Canalisation EP terrasse arrière : 940.09 € HT
Canalisation EU pour atelier : 10 036.45 € HT

Il propose d'approuver cet avenant d'un montant de 86 723,32 € HT soit une plus-value de 11,30% et de l'autoriser à le revêtir de sa signature.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 98 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Jean-Luc, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, TRABOUILLET Romuald, PIZZAFERRI Nathalie, DEVAUX Ginette, MARSEILLE Frédéric) et 5 non-participations au vote, APPROUVE l'avenant au marché 21-2020_Construction d'un complexe multi-loisirs_VRD d'un montant de 86 723,32€ HT, soit une plus-value de 11,30% et AUTORISE son Président à le revêtir de sa signature.

5.3 Convention avec la commune de Poix-de-Picardie

Le Président invite en séance le Conseil à l'autoriser à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec la commune de Poix-de-Picardie ayant trait aux conditions de répartition de l'emprunt entre les deux collectivités des terrains acquis sur la zone du Frier. La convention a été remise aux conseillers. La part de la CC2SO s'élève à 196 844 € (75,70 %) et celle de commune de Poix-de-Picardie à 63 156 € (24,30 %).

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 103 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (MISSIAEN Maryse, DOLIQUE Benoît, WARNAULT Jack, LEFEBVRE Grégory, PIZZAFERRI Nathalie) et 2 non-participations au vote, AUTORISE le Président à la revêtir de sa signature la convention à intervenir avec la commune de Poix-de-Picardie ayant trait aux conditions de répartition de l'emprunt de la zone du Frier.

6. SERVICE D'AIDE POUR BIEN VIEILLIR A DOMICILE

6.1 Revalorisation du loyer de la MSP Molliens-Dreuil

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le montant du loyer de la Maison Santé Pluri professionnelle de Molliens-Dreuil à 3 715,81 € à compter du 1^{er} avril 2022 (le montant des anciens loyers était de 2 273 €) et à l'autoriser à revêtir de sa signature le bail à intervenir. Il précise que l'augmentation se trouve liée au remboursement de l'annuité d'emprunt et suite à une erreur de calcul initiale.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 95 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEPINE Patrick), 7 ABSTENTIONS (MISSIAEN Maryse, FERTEL Nicole, BOULENGER Ludovic, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, PIZZAFERRI Nathalie, DEVAUX Ginette) et 7 non-participations au vote, VALIDE le montant du loyer de 3 715,81 € à compter du 1^{er} avril 2022 et AUTORISE son Président à revêtir de sa signature le bail à intervenir.

6.2 Revalorisation du loyer de la MSP de Quevauvillers

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le montant du loyer de la Maison Santé Pluriprofessionnelle de Quevauvillers à 2 834,46 € à compter du 1^{er} avril 2022 (le montant des anciens loyers était de 1 753 €) et à l'autoriser à revêtir de sa signature le bail à intervenir. Il précise que l'augmentation se trouve liée au remboursement de l'annuité d'emprunt et suite à une erreur de calcul initiale.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 93 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (BOULENGER Ludovic, BEAUCOURT Céline, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, PIZZAFERRI Nathalie, HESSE Hervé) et 10 non-participations au vote, VALIDE le montant du loyer de 2 834,46 € à compter du 1^{er} avril 2022 et AUTORISE son Président à revêtir de sa signature le bail à intervenir.

7. SERVICE D'AIDE A DOMICILE

7.1 Tarification des repas

Amaury CAULIER, vice-président en charge du Social-SAVD, explique que le Conseil est invité à se prononcer sur la tarification des repas livrés à domicile prenant en compte l'évolution tarifaire du coût de réalisation des repas. Il précise que suite à des problèmes d'hygiène, le prestataire a changé.

La commission SAAD, réunie le 3 mars 2022, propose la tarification suivante à compter du 1^{er} avril 2022 :

- CC2SO et agents de la CC2SO : 7,50 € (précédemment 7 € et 4,60 € pour le personnel).
- Hors territoire : 8,90 € (précédemment 8,40 €).

Il précise que la CC2SO paye désormais les repas 6,70 € HT (contre 4,56 € HT précédemment) à un prestataire employant des personnes handicapées, ce qui octroie à la Communauté de communes des recettes du FIPHP qui comblent l'écart de prix. Néanmoins, la marge a diminué et le budget est plus déficitaire que ce qui était prévu.

Le Président observe que la quantité de repas livrée a doublé grâce à l'amélioration de la qualité.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 99 voix POUR, 2 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc, CLABAULT Lionel), 6 ABSTENTIONS (PADE Laurence, MISSIAEN Maryse, DOLIQUE Benoît, RIMBAULT Patricia, NOPPE Robert, DANCOURT David) et 3 non-participations au vote, FIXE le montant des repas livrés à domicile à compter du 1^{er} avril 2022 comme suit :

- - CC2SO : 7,50 €
- - Agents de la CC2SO : 7,50 €
- - Hors territoire : 8,90 €

7.2 Tarification des heures payantes

Amaury CAULIER, vice-président en charge du Social-SAVD, explique que le Conseil est invité à se prononcer sur la tarification des heures payantes du service d'aide à domicile à compter du 1^{er} avril 2022. La commission SAAD, réunie le 3 mars 2022, propose la tarification suivante :

- Moins de 70 ans : 20 € (tarif antérieur : 18 €)
- Plus de 70 ans : 18,50 € (tarif antérieur : 16,50 €)

Il précise que ces heures sont payées par des personnes ne bénéficiant pas de l'APA ou d'autres aides, mais qui bénéficient d'une déduction fiscale de 50 % des sommes payées.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 96 voix POUR, 5 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique, LEFEBVRE Jean-Luc, DOLIQUE Benoît, FACQUET Agnès, DANCOURT David), 5 ABSTENTIONS (PADE Laurence, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, GUILLAIN Lionel, LEPINE Patrick) et 4 non-participations au vote, FIXE le montant des heures payantes à compter du 1^{er} avril 2022 comme suit :

- Moins de 70 ans : 20 €
- Plus de 70 ans : 18,50 €

7.3 Projet de service pour les années 2022-2023

Amaury CAULIER, vice-président en charge du Social-SAVD, explique que ce document s'inscrit dans un processus d'amélioration de l'offre médico-sociale et repose sur trois actions : l'amélioration de la qualité des prestations, la dynamique des évolutions et la démarche participative. Ce projet aura une durée de 2 ans seulement car il sera revu durant les deux prochaines années avec les acteurs de la santé, les services et les élus, de façon à tirer les enseignements de la crise sanitaire récente.

Les conseillers communautaires sont invités en séance à se prononcer sur le projet de service du service d'Aide A Domicile pour les années 2022-2023, lequel a été remis aux conseillers.

Marie-Elisabeth ESCARD, commune de Le Mazis, demande si le secret médical est inclus dans ce document. En effet, certains propos tenus par des auxiliaires de vie ne sont pas appropriés.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que le service d'aide à domicile n'est pas soumis au secret professionnel mais à un devoir de réserve, qui est fréquemment rappelé à chaque auxiliaire de vie. Des auxiliaires de vie « qualité » ont été mis en place, mais il est compliqué de surveiller en permanence les propos des uns et des autres.

Le Président estime que la formation est la solution, mais ce n'est pas simple à mettre en œuvre.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, observe que ces réclamations sont fréquentes mais il tient à rappeler la difficulté et l'importance du travail accompli par les auxiliaires de vie ainsi que la difficulté à les recruter.

Le Président précise que ce service fonctionne correctement et il importe de continuer à soutenir les auxiliaires de vie, comme les élus l'ont fait au mois de décembre avec la proposition de révision des indemnités kilométriques. Il rappelle que les besoins en la matière sont appelés à croître en raison de la démographie, alors que le recrutement est difficile. Il manque d'ores et déjà une trentaine de personnes à l'effectif et la concurrence d'employeurs comme JJA ou d'autres pourrait détourner encore des personnes ou diminuer les candidatures.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 102 voix POUR, 1 voix CONTRE (DANCOURT David), 3 ABSTENTIONS (DOLIQUE Benoît, DUBOIS Jean, GUILLAIN Lionel) et 4 non-participations au vote, APPROUVE le projet de service du Service d'Aide A Domicile pour les années 2022-2023.

8. PATRIMOINE

8.1 Achat d'un terrain

Le Président propose de procéder à l'acquisition d'un terrain sur la commune de Liomer cadastré AB 328 d'une superficie de 158 m² au coût de 15 000 € (frais notariés en sus) en proximité immédiate de l'école. Il précise que la grange qui y est construite est ancienne. Par ailleurs, il est envisagé d'acquérir ensuite une parcelle attenante pour laquelle il y a 65 héritiers, ce qui complexifie la négociation.

Il invite à l'autoriser à revêtir de sa signature l'acte d'acquisition à intervenir.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le conseil communautaire unanime, après en avoir délibéré, par 97 voix POUR, 1 voix CONTRE (QUILLET Jean-Claude), 8 ABSTENTIONS (MARTIN Christophe, MISSIAEN Maryse, de PALMAERT Yolaine, SIMON André, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, PIZZAFERRI Nathalie, CALIPPE Sylviane) et 4 non-participations au vote, INVITE son Président à revêtir de sa signature l'acte d'acquisition d'un terrain sur la commune de Liomer cadastré AB 328 d'une superficie de 158 m² au coût de 15 000 €, frais notariés en sus.

8.2 Avenant au marché 04-2020 – Mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'extension des locaux communautaires – Bruno SAAS Atelier Saint-Georges.

Le Président explique que des travaux supplémentaires portant sur l'extension des locaux communautaires doivent être réalisés et que l'augmentation des coûts de construction au m² amène à établir un avenant à la convention de maîtrise d'œuvre qui a été soumis à l'avis de la CAO ce 18 courant.

La CAO ayant rendu un avis favorable, il est proposé d'approuver cet avenant d'un montant de 48 719,98€ HT, soit une plus-value de 48,99%, et d'autoriser le Président à le revêtir de sa signature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 99 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, LEFEBVRE Grégory, PIZZAFERRI Nathalie, DEVAUX Ginette, RIMBERT Patrick, MARSEILLE Frédéric, DANCOURT David) et 2 non-participations au vote, APPROUVE l'avenant au marché 04-2020_Mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'extension des locaux communautaires d'un montant de 48 719,98€ HT, soit une plus-value de 48,99% et AUTORISE son Président à le revêtir de sa signature.

9. VOIRIE

9.1 Convention technique et financière avec le Département

Pierre ROBITAILLE, vice-président en charge de la Voirie, explique que les Conseillers communautaires sont invités à autoriser le Président à revêtir de sa signature une convention technique et financière à intervenir avec le département pour les aménagements de l'accès à la ZAC de la Mine d'Or, à CROIXRAULT sur la RD 901.

Les ouvrages portent sur :

Voie d'accès à la ZAC :

Pose de bordures T2 dans la courbe avec épaulement en béton brossé largeur 1,00m épaisseur 30 cm, ces bordures seront posées en corrélation avec le giratoire étudié.

Pose de bordures I2, ancrées avec 3 cm de vue pour l'îlot séparatif sur la structure existante avec remplissage en béton désactivé.

Reprise voirie PL conformément au projet présenté (Structure classe 1).

Les signalisations horizontales et verticales seront réglementaires et adaptées au projet.

Passage piéton RD 901 :

Modification des bordures I2 de l'îlot séparatif pour le cheminement piéton.

Pose de potelets PMR hauteur 120 cm avec pommeaux blancs, ainsi que des bandes podotactiles.

Les signalisations horizontales et verticales seront réglementaires et adaptées au projet.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 105 voix POUR et 5 non-participations au vote, AUTORISE son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec le département pour les aménagements de l'accès à la ZAC de la Mine d'Or, à CROIXRAULT sur la RD 901.

10. URBANISME

10.1 Centre d'enfouissement des déchets inertes

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'Urbanisme, explique qu'une consultation publique a été organisée par la Préfecture de la Somme, du 7 février au 7 mars 2022 pour la création d'un centre d'enfouissement de déchets inertes sur la commune de Moyencourt-les-Poix. Les communes ainsi que leur EPCI ont jusqu'au 22 courant pour adresser leurs observations en Préfecture.

Il est proposé de libeller les observations suivantes :

« Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code l'urbanisme

Vu le code de l'environnement

Vu la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée par la loi n° 2001-1276 du 29 décembre 2001

Vu le décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive

Considérant qu'au vu des tonnages annuels (500 000 T) déposés sur le site, un trafic moyen de plus de 75 véhicules lourds s'effectuera au quotidien.

Considérant que la VC 204 de Mesnesvillers à Moyencourt-les-Poix également voirie communautaire ne se trouve pas constituée pour supporter un trafic PL d'une telle densité.

Considérant que la largeur de cette même voie n'autorise pas le croisement de véhicules compte tenu de sa faible largeur de 3.80 m).

Considérant par ailleurs que le projet de PLUi de l'ex CCSOA actuellement en arrêt projet et dont l'enquête publique devrait se dérouler en mai 2022 prévoit :

Que les sites 1 (parcelles OD 9, 10, 11 et 12) et 2 sont classés en zone A :

- de plus la partie nord-est du site est classée en zone N au projet de PLUi ;

Dans ces deux zones, "les affouillements et exhaussements du sol sont interdits à l'exception de ceux indispensables :

- à la réalisation des ouvrages faisant l'objet d'emplacements réservés,
- pour la réalisation des types d'occupation ou d'utilisation autorisés,
- pour la réalisation de constructions, aménagements et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif,
- à la réalisation d'opérations d'intérêt écologique,
- à la réalisation de bassins de retenues des eaux réalisées par la collectivité publique dans le cadre de la Loi sur l'eau ou pour la lutte contre les crues."

Il est précisé que le stockage de déchets ne fait pas partie des types d'occupation et d'utilisation du sol listés comme étant autorisés dans ces zones.

D'autre part sont inclus dans la ZNIEFF (de type 1) du "Massif forestier de Frémontiers/Wailly/Lœuilly" :

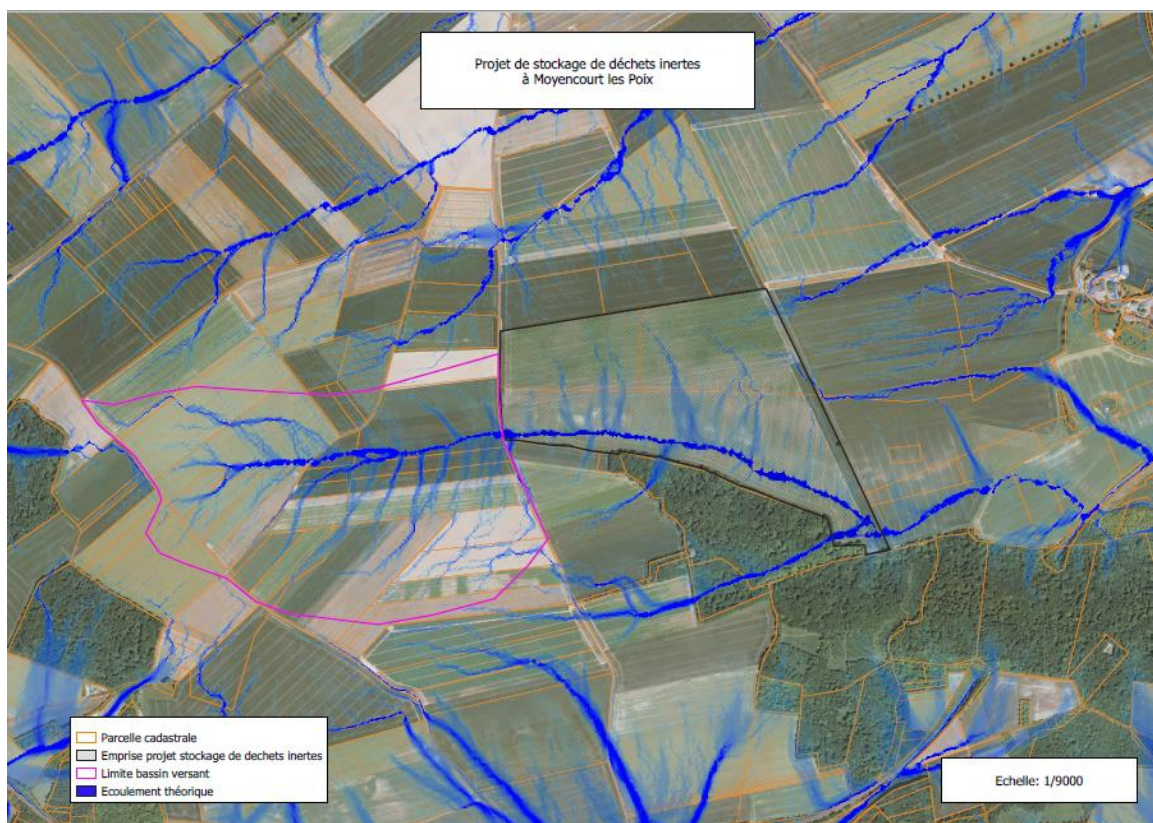
- la partie sud du site n°2, comme zone tampon autour du bois des Cornets voisin ; cette zone tampon autour du bois couvre une largeur de 50 mètres autour du bois pour une surface d'environ 7,5 hectares dans les terrains considérés ;
- la partie nord-est du site n°1, en partie la parcelle 14 de 12,45 hectares, dont une partie - boisée - fait partie du bois de la Chapelle et le reste constitue une zone tampon du bois de la Réserve et du bois de la Chapelle.

Le site n°1 est par ailleurs situé au sein d'une continuité écologique à enjeu élevé identifiée par le SCOT du Grand Amiénois et constitue un corridor écologique (des milieux ouverts calcicoles) identifié par le diagnostic du SRCE (schéma régional de cohérence écologique).

À la vue de ces éléments liés au zonage d'une part et aux enjeux liés au patrimoine naturel d'autre part, il est demandé à Mme la Préfète de surseoir à statuer en l'attente de l'approbation dudit PLUi.

Considérant que les obligations en matière d'archéologie préventives ne sont pas respectées au vu du décret cité supra.

Considérant enfin que le projet de stockage de déchets inertes risque d'avoir des répercussions sur l'écoulement naturel de l'eau au niveau de cette vallée sèche. En effet, ce terrain est situé sur un axe de ruissellement préférentiel et peut engendrer des écoulements importants lors de précipitations intenses. À l'amont de cette parcelle, un bassin versant de 87 hectares peut apporter des quantités d'eau non négligeables vers ce terrain. La carte ci-dessous représente le bassin versant à l'amont du terrain de stockage.



Compte tenu de l'épaisseur de remblai envisagée (plus de 10 mètres), l'eau de ruissellement provenant du bassin versant amont sera bloquée par cet endiguement. Cela entraînera l'inondation de la route départementale N°94 reliant Moyencourt-lès-Poix à Famechon mais également les parcelles agricoles situées à l'amont de cette voirie.

De plus, lors de l'exploitation de ce terrain, le ballet des camions et des engins de travaux publics à l'intérieur du site va provoquer des tassements importants du sol. Ces tassements vont fortement limiter l'infiltration des eaux pluviales du site d'exploitation. Cela engendra une augmentation des volumes ruisselés vers l'aval. Les parcelles agricoles situées à l'aval de ce site verront une augmentation du ruissellement des eaux pluviales et pourront subir des phénomènes d'érosion des sols.

Face à ces risques, et après lecture du dossier d'installation de l'entreprise VITSE, ces problématiques n'ont pas été traitées dans le dossier d'enregistrement (se trouve joint en annexe à la présente le rapport de SOMEA).

Jean-Pierre DEMARQUET, commune de Moyencourt-lès-Poix, explique qu'un propriétaire, ancien agriculteur a signé un accord avec la VITSE pour le stockage de déchets inertes dans une vallée où les remblais auraient une hauteur de 1 à 12 mètres. Les conséquences sont inconnues, notamment sur un captage d'eau potable situé 2 kms en aval et sur la voie ferrée située à 600 mètres. Toutes les communes consultées se sont opposées à ce projet, tout comme la population. Il ajoute que la question de la provenance des 500 000 tonnes de déchets se pose, sachant qu'une telle quantité ne provient sans doute pas de la Somme mais de beaucoup plus loin.

Le Président ajoute que la Chambre d'agriculture et la FDSEA s'opposent également au projet.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote sur le refus de ce projet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 106 voix POUR, 1 voix CONTRE (TERNOIS Jocelyne) et 3 non-participations au vote, se prononce DEFAVORABLEMENT à l'installation de stockage de déchets inertes ISDI situé à Mesnevillers commune de Moyencourt-lès-Poix et déposé par l'entreprise VITSE.

11. SCOLAIRE

11.1 Commission changement d'affectation scolaire

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du Scolaire, explique que la gestion des demandes de changement d'affectation scolaire est de plus en plus difficile et qu'elle est même parfois source de désinformation, par exemple une affirmation erronée selon laquelle certaines fermetures de classe seraient provoquées par des dérogations et des changements d'affectation.

Il est donc proposé d'instaurer une commission ad'hoc chargée d'instruire et d'analyser les demandes de changement d'affectation au sein du territoire et les demandes de dérogation hors du territoire. Cette commission sera composée :

- du Président de la CC2SO
- du Vice-Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, chargé des affaires scolaires
- du maire ou de son représentant de la commune d'origine (en effet, le maire est parfois favorable à la dérogation alors que cela peut aussi mettre en jeu la suppression d'un poste dans sa commune)

Ils seront assistés par un agent du service scolaire de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest. À défaut de la présence d'un représentant de la commune d'origine, la voix de celui-ci sera réputée solidaire de l'avis rendu par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.

Cette disposition ne résoudra pas le problème des fermetures de classes liées à la baisse continue du nombre d'enfants, mais cela clarifiera le système.

Le Président rappelle que si le maire est absent ou non représenté lors de ces réunions, il sera considéré comme solidaire des décisions prises.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 101 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (GAMBIER Mariel, DESPREAUX Xavier, NOPPE Robert, WURMSER Marc, CORDIER Michel, DANCOURT David) et 3 non-participations au vote, INSTAURE une commission ad'hoc chargée d'instruire et d'analyser les demandes de changement d'affectation au sein du territoire et les demandes de dérogation hors du territoire

12. CENTRE SOCIAL-JEUNESSE

12.1 Tarification vacances familles

Catherine D'HOINE, vice-présidente en charge du Centre social Jeunesse, explique que dans le cadre du volet « animation famille », le Centre Social communautaire organise durant l'été 2022 son premier séjour famille en répondant à l'appel à projet CAF « Vacances en Famille » ainsi qu'à l'appel à candidature de l'Association Nationale Chèque Vacances porté par la Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards intitulé « Aide au départ en vacances ». Ce projet s'adresse aux familles disposant d'un quotient familial (QF) inférieur à 900 € et le coût total du projet représente 22 000 € avec un reste à charge estimé pour la CC2SO de 6%. 12 familles ont répondu à cet appel à projets dont 7 de Beaucamps-le-Vieux, 2 de Hornoy-le-Bourg, 1 de Gauville et 2 de Neuville-Coppegueule.

Afin de s'inscrire dans la continuité tarifaire appliquée sur les activités du Centre Social communautaire, il est proposé d'appliquer le tarif suivant aux familles pour la participation au séjour suite à l'avis favorable de la commission « Centre Social » comme suit :

- 5€ par jour et par adulte soit 40€ pour la semaine,
- 2€ par jour et par enfant soit 20€ pour la semaine.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette tarification.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 99 voix POUR, 3 voix CONTRE (RIMBAULT Patricia, DESCAMPS Patrice, TERNOIS Jocelyne), 5 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, WARNAULT Jack, LEFEBVRE Grégory, WURMSER Marc, HOUAS Jean-Claude) et 3 non-participations au vote, FIXE la tarification pour le séjour famille en répondant à l'appel à projet CAF « Vacances en Famille » et l'appel à candidature de l'Association Nationale Chèque Vacances porté par la Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards intitulé « Aide au départ en vacances » durant été 2022 comme suit :

- **5€ par jour et par adulte soit 40€ pour la semaine,**
- **2€ par jour et par enfant soit 20€ pour la semaine.**

13. CULTURE

13.1 Tarification du Chahut Vert – Edition 2022

Le Président indique qu'il convient de fixer les diverses tarifications relatives au Chahut Vert qui se déroulera les 26, 27 et 28 août 2022. La commission « culture » réunie le 1^{er} mars 2022, propose la tarification suivante :

Tarif concert :

1 soir : 20€ sur place / 16€ en prévente et pour les communes

2 soirs : 30€ sur place / 24€ en prévente et pour les communes

Gratuit pour les - de 16 ans

1 € carte Cashless (carte de paiement dématérialisée)

TARIF exposants : 60 € les deux jours (avec possibilité barnums et électricité)

TARIF restaurateurs :

10 % de marge sur les ventes (un forfait de 50 € pourra être demandé aux restaurateurs si ces derniers dépassent la puissance électrique raisonnablement renseignée préalablement au festival).

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 104 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Grégory, CROSNIER Gérard) et 4 non-participations au vote, FIXE la tarification comme indiqué ci-dessus.

14. INFORMATIONS DIVERSES

. Le Président indique qu'à la demande de l'ARS le centre de vaccination itinérant de la CC2SO est clos depuis le 15 mars. Il rouvrira éventuellement en cas de sollicitation.

. La crèche Mozaïk est ouverte depuis le 14 mars avec une capacité de 15 enfants (30 enfants en septembre 2022 puis 40 en septembre 2023).

. Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, explique que le projet de territoire zéro chômeur de longue durée est porté par l'APFE. 35 communes ont été identifiées, notamment autour de Oisemont et de Beaucamps-le-Vieux. Les conseillers communautaires ont reçu les modèles de délibération pour mettre en place ce projet porté par le département, la CC2SO et l'APFE. Elle invite ces communes à adopter cette délibération.

. Le Président indique que la Préfecture livrera à la Communauté de communes le matériel de protection nécessaire aux prochaines élections.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'Urbanisme, demande de faire en sorte d'éviter de réitérer le gaspillage observé lors des dernières élections.

. Président explique que les communes peuvent adhérer au CST de la CC2SO et doivent délibérer pour ce faire. Un modèle de délibération sera envoyé aux communes.

. Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande si la commission Culture a reçu la demande de subvention d'une association airainoise (RNI) qui organise un festival de musique début juin.

Lionel PEDRONO, Directeur Général Adjoint, répond que la demande a bien été reçue et sera examinée prochainement.

Le Président indique que la CC2SO est volontaire pour l'accueil d'enfants Ukrainiens dans ses écoles mais elle demande que cela soit validé au préalable par les services de l'État.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du Scolaire, a fait visiter l'école de Oisemont à une famille qui vient d'arriver en France. Il estime nécessaire d'harmoniser les pratiques, par exemple le paiement des repas.

Le Président confirme qu'il est nécessaire d'harmoniser les pratiques de la préfecture, de la CC2SO, de l'ARS et du département. Il indique que les dons de vêtements, de couvertures et de médicaments ont cessé. Au sujet des attributions de subventions, il indique que les dons des Communautés de Communes varient de 2 000 à 3 000 euros, mais il convient là aussi d'harmoniser les pratiques. Dans l'attente de cette harmonisation, il propose que le bureau valide le principe de cette subvention.

Xavier LENGLET, commune de Vergies, affirme que la préfecture est disponible et réactive lorsque les communes appellent concernant l'accueil de familles d'Ukraine.

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines, indique qu'un courrier a été envoyé par des parents dont l'enfant a des problèmes avec trois employés de la cantine d'Airaines.

Lionel PEDRONO, Directeur Général Adjoint, confirme la réception de ce courrier et il indique qu'une enquête a été immédiatement diligentée. Aucune maltraitance n'a été relevée, mais des aménagements en matière d'organisation ont été effectués.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, explique qu'il a fréquemment demandé une amélioration du local qui est très bruyant (amélioration qui, pour lui, ne serait pas très coûteuse) il ajoute que cette affaire a commencé à cause de ce problème. Il fait remarquer qu'un agent de sa commune mis à disposition est concerné dans cette affaire et il aurait aimé en être averti.

François THIVERNY, commune de Beaucamps-le-Vieux, remercie vivement Serge Zacharewicz pour toutes ces années de collaboration et il souhaite la bienvenue à son successeur. Enfin, il invite l'assistance à partager un moment convivial.

La séance est levée à 22H35.

Secrétaire de séance

Sylvain PANART.



Alain DESFOSSES

Le Président



